

accompagné de M. Parent, riche propriétaire du département du Pas-de-Calais, venu dans le pays avec le vif désir de voir tuer un lion, se mit à l'affût dans une broussaille, près des restes du cheval, et à la tombée de la nuit, la lionne tombait foudroyée par une balle qu'il lui logeait au défaut de l'épaule.

Les deux lions restés dans le bois passèrent la nuit à grogner et à rôder autour des chasseurs, sans vouloir se montrer.

Enfin, M. Detouille impatient, sortit de sa broussaille et se dirigea du côté d'où partaient les grognements. Après avoir fait 50 ou 60 mètres, il aperçut l'un des lions se dirigeant de son côté.

L'animal se présentait de face; il était un peu trop éloigné pour qu'il fût possible de le tirer avec certitude. Il fallait donc le laisser approcher. Malheureusement, le lion ayant aperçu le chasseur, fit un bond de côté et disparut dans le fourré.

Enfin, l'animal le plus dangereux était la lionne, et c'est heureusement elle qui a été tuée.

Il y a quelques mois, M. Detouille avait déjà tué un lion et une jeune panthère aux Beni-Salah.

(Moniteur de l'Algérie.)

— Sur le trottoir dialogue d'ivrognes :
— Appuie à droite, Zidore, tu vas te faire écraser...
— Zidore, avec conviction :
— A droite... Jamais, mes opinions s'y opposent.

TRIBUNAUX

COUR D'APPELS DE LA SEINE

Audience du 11 février

Emission de fausses monnaies. — Condamnation aux travaux forcés à perpétuité.

L'E-pagne, ainsi qu'on le répétait à l'audience d'aujourd'hui, a toujours été la terre classique de la fausse monnaie. On sait qu'en Catalogne il existe une fabrication en grand de pièces fausses. A en juger par les échantillons que nous avons vus à la cour d'assises, cette contrefaçon est des plus dangereuses, car les pièces fausses qu'elle est parvenue à émettre en France à diverses reprises ont la même couleur, la même sonorité et presque le même poids que la monnaie véritable.

Ce sont des pièces d'or de 20 fr., à divers millésimes et à diverses effigies, Louis-Philippe, Napoléon III, Victor-Emmanuel. Elles sont si bien imitées qu'il faut les examiner avec le plus grand soin pour s'apercevoir qu'elles sont fausses. Ordres par un procédé galvanique, elles ont toutes les apparences de monnaie de bon aloi.

L'accusé qui comparait devant le jury est évidemment un personnage mystérieux, et la justice n'a pu parvenir à découvrir l'incognito sous lequel il se cache.

Il a déclaré se nommer Adolphe Eugène Fabret. Voilà tout ce qu'on sait sur lui.

Les faits qui lui sont reprochés sont ceux-ci :
Le 2 août 1873, un individu se présenta dans l'étude de M^e Leclerc, notaire à Charenton, demanda des billets de banque en échange de pièces d'or, et versa quarante-huit pièces de 20 fr. et deux billets de 20 fr., on lui remit deux billets de 500 fr. et il disparut, les quarante-huit pièces étaient fausses.

Le 9 septembre, l'accusé Fabret se présenta chez M^e Ballu, notaire à Vitry, et prétextant un envoi à faire à Etampes, par la poste, demanda des billets de banque à la place de pièces d'or; M^e Ballu, qui savait que son confrère de Charenton avait été victime d'un faux monnayeur et dont les soupçons étaient éveillés par les allures de l'accusé, fit arrêter ce dernier qu'on trouva porteur de quarante-huit pièces de 20 fr., fausses, et de quelques billets de banque.

Fabret prétendit avoir reçu ces pièces comme bonnes, d'un marchand de futailles à Pontoise, mais il n'a donné sur sa profession et ses antécédents que des renseignements fort suspects, son identité n'a pu être établie d'une manière certaine; enfin il a été reconnu, d'une manière positive, comme étant l'individu qui est parvenu à écouler des pièces fausses chez M^e Leclerc, à Charenton. Ces pièces sont contrefaites avec une rare perfection et sortent probablement d'une fabrique en Catalogne, dont l'existence a déjà été signalée au gouvernement français; Fabret, ou du moins l'accusé qui prend ce nom, est un des émissaires de cette dangereuse association de malfaiteurs.

En conséquence Adolphe-Eugène Fabret est condamné :
D'avoir, dans le courant de l'année 1873, dans le département de la Seine, à plusieurs reprises, participé à l'émission de monnaies d'or, ayant cours légal en France, contrefaites et sachant qu'elles étaient contrefaites.

Crime prévu par les articles 132 et 164 du code pénal.

Interrogé par M. le président, Fabret, malgré l'évidence, s'obstina à nier énergiquement. Il se refusait à dire d'où il vient, où il a résidé, quelles étaient ses relations à Paris.

Après l'audience des témoins, M. le président donne lecture du rapport de M. Rive, essayeur des médailles et monnaies qui a fait l'expertise.

L'examen, dit M. Rive, montre que ces pièces sont formées par le même alliage, obtenues au balancier ou à la presse, c'est-à-dire par les moyens perfectionnés qu'on suit dans les hôtels des monnaies. Les coins ont été fabriqués avec soin. Les pièces du deuxième envoi sont de même fabrication que les premières, car on y retrouve les mêmes défauts. Elles ont l'aspect et la sonorité des pièces d'or, le poids est plus faible, mais cette différence n'est pas sensible à la main. Il suffit de les gratter légèrement, aussitôt apparaît un métal gris, alliage de platine et de cuivre. La couche supérieure est seule d'or.

La fabrication très-soignée de ces pièces constitue un danger très sérieux, danger sur lequel l'attention a été appelée en 1867 par M. Pelgou dans un rapport d'expertise au sujet de diverses monnaies de France, accusées d'avoir été tirées des mines et des fours de

cet alliage de faux monnayeurs établis en Catalogne. Cet expert montra que cet alliage était identique à celui de certaines pièces saisies à la même époque.

Depuis ce moment, on a saisi plusieurs fois des pièces formées par cet alliage, et il en est résulté des enquêtes qui ont amené à conclure que cette fabrication représentait plusieurs millions de francs, et qu'elle était des plus dangereuses parce que les pièces ont le poids, la teinte et la sonorité des pièces de bon aloi.

M. le directeur de l'administration des monnaies a déclaré de son côté que l'examen auquel s'est livré l'administration des monnaies a prouvé, ainsi qu'elle le pensait, que ces pièces sont analogues à des spécimens de contre-façon qu'elle possédait déjà, et qu'elles sont également un produit des ateliers de faux monnayeurs établis en Espagne, sur lesquels l'attention du gouvernement a été appelée à plusieurs reprises depuis 1871.

Il s'agit d'une contrefaçon habilement faite par des procédés perfectionnés, et qui peuvent apporter un trouble très-grave dans la circulation monétaire.

Il y aurait, en conséquence, ajoute le directeur, un grand intérêt à se procurer des renseignements sur les moyens par lesquels s'effectue la mise en circulation des produits de cette coupable industrie, et j'ai pensé que l'arrestation d'un individu détenteur d'un nombre relativement considérable de ces fausses monnaies, qui doit être un agent d'émission, permettrait à la justice de se procurer des indications à cet égard.

J'ajouterai que vous trouverez, soit au ministère de la justice, soit à la préfecture de police, sur la fabrication et l'émission des fausses pièces en platine des documents nombreux qui pourront vous mettre au courant de cette grave affaire.

M. l'avocat-général Hémar a soutenu l'accusation. Il a demandé au jury un verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes.

Le jury ayant rapporté un verdict affirmatif par et simple, la cour, après en avoir délibéré, condamne l'accusé aux travaux forcés à perpétuité.

Comme nous l'avons dit, la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Bondurand, a eu à s'occuper du procès intenté à MM. Raspail père et fils et à M. Dupont, imprimeur, pour attaques contre l'armée dans l'Almanach et Calendrier météorologique. M. l'avocat-général Hémar occupait le siège du ministère public. M^e Forest assistait MM. Raspail et M^e Le Berquier était chargé de la défense de M. Dupont.

Voici quelques-uns des passages incriminés dans la publication de MM. Raspail. Les auteurs de l'Almanach météorologique rédigent ainsi des éphémérides aux dates suivantes :
22 janvier. — Voyage de Jules Favre, Thiers et autres pour la plus honteuse des capitulations, qui est signée le 28, 1871 !!!

— La population de Paris, indignée contre la trahison de Trochu, accourt à l'Hôtel-de-Ville; et là, les Bretons de Trochu; cachés dans les caves, se mettent à faire feu; de leur côté, une vingtaine d'agents, cachés dans un café, ripostent, commandés par un agent bien connu d'épaves ridicules; aucun de ces agents n'est atteint; seulement une centaine de passants surpris par la fusillade, femmes, enfants et vieillards, tombent foudroyés, 1870 !!!

12 février. — Amédée (Ferdinand-Marie), abbé qui volontairement la couronne d'Espagne. Excellent exemple donné à tous les prétendants, massacreurs de leurs prétendus sujets, 1873.

13 février. — Démission dédaigneuse et fière de G. Garibaldi, représentant de trois départements français. Av. c. une poignée de braves de tous pays, il les a protégés contre les insultes des Prussiens, qu'il a partout mis en fuite; et cela sans jamais avoir été secouru à temps par le gouvernement français d'alors; pendant que nos armées étaient livrées tout entières par leurs chefs généraux commandant à Sedan (82,000), à Metz (153,000), et à Orléans (80,000), perdus de vue par Jules Favre. Honneur à Garibaldi! honte aux ingrats! Dole, Dijon et Autun le couvrent de bénédictions. Sa gloire (et celle-là peut se vanter d'être désintéressée), sa gloire a acquis le droit de fouler aux pieds les malédiction électorales, 1871 !!!

18 mars. — Proclamation de la Commune de Paris, fuite de l'Assemblée à Versailles, œuvre occulte du jésuitisme, le fléau de la France, 1871.

21 mai. — Reentrée des Versaillais à Paris et commencement du massacre des innocents et des incendies coupables, mais par qui? 1871.

23 mai. — Les officiers pointeurs de Versailles ont pris le Val-de-Grâce pour le Panthéon et l'ont, dit-on, criblé d'obus, 1871.

L'avocat général a soutenu l'accusation en passant en revue la vie de Raspail père, qu'il a montré comme révolutionnaire incorrigible. Raspail a répliqué en essayant de prouver que pendant les quatre-vingts ans de son existence, il n'a fait que ce que sa conscience lui conseillait.

M^e Forest a voulu défendre les passages incriminés, mais la tâche était assez rude. Quant à M^e Le Berquier, il s'est attaché à dégrader la responsabilité de l'imprimeur, M. Dupont, et il y a réussi.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif sur toutes les questions en ce qui concernait MM. Raspail, et il leur a accordé les circonstances atténuantes; le verdict a été négatif à l'égard de M. Dupont.

La cour a condamné Raspail père, pour l'état de récidive légale dans lequel il se trouve, à deux ans d'emprisonnement et 1,000 francs d'amende. Raspail fils a six mois de la même peine et 500 francs d'amende. M. Dupont a été acquitté.

siège. Le Peuple souverain supprimé à Paris par un arrêté du général de Ladmirault, avait reparu dans le département de l'Yonne, qui n'est pas soumis à l'état de siège, sous le titre de : Le Suffrage universel. Il fut poursuivi devant le tribunal correctionnel de Sens, qui déclara que les arrêtés des généraux n'ont d'effet que dans le rayon soumis à l'état de siège, et acquitta le Suffrage universel. Le procureur de la République interjeta appel et la cour de Paris, réformant le jugement du tribunal correctionnel de Sens, rendit un arrêt aux termes duquel les arrêtés pris par les généraux commandant l'état de siège doivent recevoir partout leur exécution, comme les décrets et les jugements. C'est cet arrêt que vient de casser la cour de cassation pour double violation de la loi. La cassation ayant en outre été prononcée sans renvoi devant une autre cour d'appel, la jurisprudence du tribunal correctionnel de Sens se trouve donc confirmée.

M. Hérisson assistait hier à la séance pour la première fois. Il s'est assis à la gauche de M. Emmanuel Arago, et s'est fait inscrire aux deux réunions de l'Union et de la gauche républicaines.

Le Figaro publie aujourd'hui la réponse de M. Léonce Dupont à la lettre du secrétaire-général de l'évêque de Poitiers. Il déclare qu'il a emprunté les paroles placées en tête de son livre à M. Ernest Merson, qui les avait publiées dans l'Union Bretonne comme lui ayant été dites par Mgr Pie lui-même. M. Léonce Dupont déclare d'ailleurs qu'il fera disparaître l'épigramme à la prochaine édition de son ouvrage.

M. le ministre de la guerre vient de donner de nouveaux ordres formels pour qu'on interdise rigoureusement l'entrée de nos fonderies militaires à toute personne non attachée au service de ces établissements qui ne sera pas munie d'une permission exceptionnelle et per-sonnelle. Toute infraction à ces ordres sera punie selon le code militaire.

On se souvient qu'il avait été question d'un bal, qui serait offert au président de la République par la presse parisienne. M. Drouesse est en ce moment en instance pour obtenir l'autorisation de donner cette fête à ses frais. Le comité chargé de l'organisation est aujourd'hui à peu près formé; on y remarque les noms de MM. Vautrain, Lefebvre, Targé, etc. La fête aura lieu le 15 mars.

Une dépêche reçue par le Gaulois à la dernière heure, annonce que M. Schneider a passé hier une bonne journée, et qu'il a recouvré la liberté de la parole.

Londres, 14 janvier. — Dans les élections au Parlement, les conservateurs sont au nombre de 344, les libéraux 294.

Un terrible incendie a détruit, cette nuit, le Pantechnicon (immense dépôt d'objets précieux, bijoux, collections, etc). Plusieurs tableaux évalués de trois à cinq millions ont été la proie des flammes. Les pertes sont incalculables.

Londres, 14 février. — M. Disraeli a été élu dans le Buckinghamshire. The Pall Mall Gazette dit que les élections seront virtuellement finies demain soir. On croit que M. Gladstone et ses collègues présenteront leur démission à la reine immédiatement et que M. Disraeli formera le cabinet la semaine prochaine.

Madrid, 12 février, 9 h. 50 soir (arrivée seulement le 13 à 3 h. 40 soir). — La Gazette publie la nomination de deux maréchaux de camp et de 14 brigadiers; un décret portant dissolution de la commission chargée de réorganiser le code pénal pour les colonies; un autre décret nommant une autre commission, chargée de faire dans le code pénal de la péninsule les réformes nécessaires pour son application à Cuba et à Porto-Rico.

La bande carliste de Pujol a été battue en Catalogne.

Santander, 12 février. — L'armée de Moriones a été transportée à Santander par chemin de fer. L'avant-garde, sous le commandement de Primo de Rivera, est arrivée à Santa-Caballo. On espère que Bilbao sera débloquée sous peu de jours.

Saint-Petersbourg, 13 février. — L'Empereur d'Autriche est arrivé à Gatschina (près de St-Petersbourg); il a été reçu par le Czarewitch, le Czar étant un peu souffrant.

La Haye, 13 février. — Le Journal officiel publie la décade suivante d'Atch en date du 10 février :
Les preuves augmentent que la population est lasse de la guerre quoique les chefs empêchent de montrer ses dispositions pour la paix.

L'élection d'un nouveau Sultan n'est pas confirmée.

COMMERCE
DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
Liverpool, 14 février.
(Dépêche de MM. Busch et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 12,000 b. Prix soutenus sans changements.

Havre, 14 février.
(Dépêche de MM. Busch et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 800 balles. Marché calme, récoltes 125 mille.

ANVERS, 13 février. — Laines. — A la neuvième séance de nos ventes publiques de laines qui a eu lieu hier après-midi, il a été exposé. Vendu.
1817 bal. laines de Buenos-Ayr. 1576 b.
211 » » Monte-Video 200 »
87 » » Bande-Orien. 64 »
75 » » diverses 63 »
2190 balles. 1903 b.
Prix et enchères sans changements.

HAVRE, 12 février. — Cotons : La demande a été beaucoup plus restreinte aujourd'hui, mais sans qu'il en soit résulté de changement dans les cours. On reste ferme pour Surate et Amérique disponibles, et le bon T. O. Louisiane vaut 90 à 100 fr. A livrer, on a noté quelques lots d'Amérique sur échantillon, entre autres du good ordinary Louisiane, à 92 fr.; du dito en Géorgie, à 88 fr. Nous savons, en outre, que l'on a traité 283 b. Louisiane low middling en charge, à 97 fr., et que l'on a fait aussi une autre affaire de ce même classement à 100 fr. Rien à signaler en Oomra. A terme, le Louisiane serait plus facile. On fait du Louisiane février à 96 fr. 50, des mois suivants à 98 fr.
Les ventes notées à quatre heures vont à 832 b.
Laines. — On note un bloc de 200 b. E-Ayres, suit, à 165 fr., et il a été fait, en outre, 9 b. dito, à 202 fr. 50, et 28 b. Monte-Video, à 270 fr.

Havre, 14 février.
(Dépêche de MM. Busch et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 800 balles. Marché calme, récoltes 125 mille.

ANVERS, 13 février. — Laines. — A la neuvième séance de nos ventes publiques de laines qui a eu lieu hier après-midi, il a été exposé. Vendu.
1817 bal. laines de Buenos-Ayr. 1576 b.
211 » » Monte-Video 200 »
87 » » Bande-Orien. 64 »
75 » » diverses 63 »
2190 balles. 1903 b.
Prix et enchères sans changements.

HAVRE, 12 février. — Cotons : La demande a été beaucoup plus restreinte aujourd'hui, mais sans qu'il en soit résulté de changement dans les cours. On reste ferme pour Surate et Amérique disponibles, et le bon T. O. Louisiane vaut 90 à 100 fr. A livrer, on a noté quelques lots d'Amérique sur échantillon, entre autres du good ordinary Louisiane, à 92 fr.; du dito en Géorgie, à 88 fr. Nous savons, en outre, que l'on a traité 283 b. Louisiane low middling en charge, à 97 fr., et que l'on a fait aussi une autre affaire de ce même classement à 100 fr. Rien à signaler en Oomra. A terme, le Louisiane serait plus facile. On fait du Louisiane février à 96 fr. 50, des mois suivants à 98 fr.
Les ventes notées à quatre heures vont à 832 b.
Laines. — On note un bloc de 200 b. E-Ayres, suit, à 165 fr., et il a été fait, en outre, 9 b. dito, à 202 fr. 50, et 28 b. Monte-Video, à 270 fr.

DES BOISSONS GAZEUSES
GUIDE PRATIQUE
Les industriels qui se livrent à l'utilité fabrication des eaux de seltz, limonades, grenadines, vin mousseux et de toutes les boissons gazeuses en général, les personnes qui ont l'intention de s'occuper de cette lucrative industrie, les brasseurs qui appliquent l'acide carbonique comme améliorateur de la bière et des cidres, les personnes qui s'en servent pour l'amélioration des eaux minérales naturelles et artificielles, doivent se procurer et lire avec attention le guide publié par J. Hermann-Lachapelle. Ce volume, illustré de 80 planches explicatives, sera désormais le compagnon indispensable de tout fabricant.

S'adresser à tous les libraires, en ayant soin de leur indiquer le Guide pratique sur la même matière d'exiger le Guide pratique publié et estampillé par J. Hermann-Lachapelle, ou s'adresser à l'auteur, 144, faubourg Poissonnière, à Paris, qui lui enverra franco contre 5 fr. en timbres-poste.

LA C^o FRANÇAISE
VEND SON
CHOCOLAT
Qualité Supérieure
Toujours 2 francs le 1/2 kil.
ET SON
CACAO EN POUDRE
2 fr. 50 le 1/2 kil.
Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.
3172

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres. dite :
REVALESCIERE.
Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysentérie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, épuisements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 65,811.
M. le curé A. Brunellière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure N^o 62,476.
Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire) Monsieur, — Dieu soit béni! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

Certificat N^o 69,719.
HYDROPSIE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîte de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Coille, pharmacien et M. Bulteau-Desbonnets, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, Place Vendôme, à Paris.

EN VENTE
Annuaire de l'arrondissement de Lille
POUR 1874
Librairie Adrien Dubouché, rue Nain, 4.

BOURSE DE PARIS DU 13 FÉVRIER

VALEURS	Ci. préc.	Ci. act.	Hauss.	Baiss.
A TERME				
3 0/0	58.85	58.82 1/2	0.02 1/2	
5 0/0 1871	92.97 1/2	93.00	0.02 1/2	
5 0/0 1872	93.00	93.00		
B. de France	4055	40.65	10.00	
B. de Paris	1042.30	1035	7.50	
Foncier	795.00	797.50	2.50	
Mobilier	300.00	300.00		
Général	522.50	525.00	2.50	
Est	493.75	493.75		
Lyon	880.00	882.50	2.50	
Midi	800.00	800.00		
Nord	1007.50	1008.75	1.25	
Orléans	800.00	840.00	40.00	
Ouest	800.00	800.00		
Gaz	725.00	723.75	1.25	
Suez	412.80	411.25	1.25	
5 0/0 Italien	597 1/2	59.75	12 1/2	
Espagnol	330.00	328.75	1.25	
Lombards	355.25	358.75	3.50	
Autrichiens	722.50	725.00	2.50	
COMPTANT				
3 0/0	58.72 1/2	58.75	0.02 1/2	
5 0/0 1 ^{er} éché	92.85	92.90	0.05	
5 0/0 non-liv.	92.85	92.95	0.10	
4 1/2 0/0	85.70	86.25	0.55	
Morgan	523.75	522.50	1.25	
1869	288.25	287.50	0.75	
1871	253.75	254.25	0.50	
Obl. 3 0/0 Est	269.75	270.00	0.25	
Lyon	285.50	285.00	0.50	
Midi	274.50	274.00	0.50	
Orléans	278.25	279.25	1.00	
Vendé	240.00	239.00	1.00	
Orléans à Ch.	225.00	220.00	5.00	
Orl. Rouen N.	200.00	212.50	12.50	
(Sud)	200.00	200.00		
BANQUE				
3 0/0 Esp. Int	15 3/4	15 1/2	1/4	
3 0/0 Esp. Ext 9	18 3/8	18 1/8	1/4	
5 0/0 Turc	39.00	37.35	1.65	0.25
5 0/0 Péruvien	60 1/16	61 1/4	7/16	
Immobilier				

MATIÈRES D'OR, ET D'ARGENT.

Or en barre à 1000/1000	10	0.010 pme
le k. 2434 fr. c. c.	10	0.010 pme
72 (pièces de 20 fr.)	10	0.010 pme
le k. en barre à 900/1000	10	0.010 pme
le k. 218 fr. 50 c.	10	0.010 pme
Droits de Mill. et d'Aut.	11.85	11.80
Piastres coloniales Forl.	5.26	5.30
10. monnaies	5.30	5.30
Algérie d'Amérique (5 k.)	55.12	55.30 1/2
Souverains Anglais	25.17	25.28 1/2
Souverains	25.17	25.28 1/2
Dollars	11.12	11.12

ESCOMPTE

Banque de France... 5 0/0 (sur avances, T. 1/2)
d'Angleterre... 4 1/2
de Belgique... 4 1/2

DONS DU TRÉSOR

4 1/2 % de 3 à 5 mois — 5 0/0 de 6 à 11 mois — 5 1/2 % de 12 à 24 mois.

COURSES À TROIS MOIS À COURTE ÉCHEANCE

Ambroise	309.24	310	310.75	310.75	310.75	310.75
Banque	133.75	132	132.50	132	132	132
Berlin	269.14	269.34	268.14	270	270	270
Francfort	211.18	211.28	211.75	211.84	211.84	211.84
Vienne	314	314	312	312	312	312
Madrid	318	318	318	318	318	318
Porto	235.18	235.18	237	237	237	237
Bruxelles	48.21	48.26	48.21	48.21	48.21	48.21
Belgique	114	114	114	114	114	114
Lille	14.24	15	14.24	14.24	14.24	14.24

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris du 1